

## REGLEMENT BAVARIA 0.0% -THE MUD DAY

### ARTICLE 1 – ORGANISATION

BRASSERIES BAVARIA SARL RCS Versailles B385015094 dont le siège social est situé au 30 rue des Closeaux 78750 Mareil Marly (ci-après "la société organisatrice"), organise du 1<sup>er</sup> mars 2017 à 09 :00, heure d'Europe centrale au 31 août 2017 à 09 :00, heure d'Europe centrale, un jeu gratuit et sans obligation d'achat intitulé « Bavaria 0.0% - The Mud Day » (ci-après "le Jeu").

Le présent règlement détaille l'ensemble des règles applicables.

### ARTICLE 2 - CHAMP D'APPLICATION

La participation à ce jeu gratuit sans obligation d'achat est ouverte à toute personne physique majeure résidant en France Métropolitaine, Corse incluse, (ci-après les « Participants »), à l'exception du personnel de la Société Organisatrice et des membres de la société partenaire de l'opération Amaury Sport Organisation (A.S.O) ainsi que de leurs familles (ascendants, descendants, frères, sœurs, conjoints).

La participation au jeu est limitée à une par foyer (même nom, même adresse postale, même email) et par jour.

### ARTICLE 3 - ACCEPTATION DU RÈGLEMENT

La participation au Jeu implique l'acceptation pure et simple du présent Règlement dans son intégralité, sans condition ni réserve. Le Participant certifie satisfaire à toutes les conditions exposées au présent Règlement pour participer au Jeu et respecter l'intégralité des dispositions du présent Règlement ainsi que les lois et réglementations françaises applicables. S'il s'avère qu'un participant gagne une dotation en contravention avec le présent règlement ou par des moyens frauduleux, la dotation concernée ne lui serait pas attribuée et resterait la propriété de la Société Organisatrice ou de la société partenaire de l'opération Amaury Sport Organisation (A.S.O), sans préjudice des éventuelles poursuites susceptibles d'être intentées à l'encontre du participant par la Société Organisatrice ou par des tiers. Sera notamment considérée comme fraude le fait pour un participant de faire usage d'un robot informatique pour participer au jeu de façon automatisée, ou de s'inscrire puis de participer au jeu sous un ou des prêle-noms fictifs ou empruntés à une ou plusieurs tierces personnes. Chaque Participant devant s'inscrire et participer au jeu sous son propre et unique nom. Toute fraude entraîne l'élimination du Participant.

### ARTICLE 4 - MÉCANISME DU JEU

Pour participer au jeu, il suffit de :

- Se connecter sur le site Internet du jeu accessible à l'url suivante : [www.bavaria-0-alcool.com/mudday](http://www.bavaria-0-alcool.com/mudday);

- S'inscrire. Pour vous inscrire, vous devez renseigner les champs obligatoires du formulaire (prénom, nom, adresse, code postal, ville, e-mail, âge) et choisir la ville et la date souhaitées dans le menu déroulant pour participer à un des événements The Mud Day (voir ci-dessous le détail des villes).

- Aix-en-Provence 8 avril (1 gagnant)
- Paris 29 et 30 avril (8 gagnants)
- Coëtquidan 3 juin (4 gagnants)
- Amnéville 1<sup>er</sup> juillet (4 gagnants)
- Lyon 2 septembre (5 gagnants)
- Cabourg 16 septembre (3 gagnants)

- Accepter les modalités du règlement du jeu de l'opération et en option l'opt-in.

- Cliquer sur la case « valider ».

## **ARTICLE 5 - ATTRIBUTION DES LOTS**

Le jeu repose sur le principe d'instant gagnants ouverts pendant toute la durée de l'opération.

Est appelé « instant gagnant », le jour et l'horaire (heure, minute, seconde du serveur du jeu) prédéfinis de façon aléatoire avant le début du jeu

Si le clic du Participant sur le bouton « valider » coïncide avec un instant gagnant, le participant remportera le lot mis en jeu à ce moment-là. Les « instants gagnants » du Jeu sont dits ouverts dans la mesure où la dotation telle que précisée à l'article 6 reste disponible depuis l'ouverture de l'instant prédéfini (jour, heure, minute, seconde) jusqu'à ce qu'un Participant valide sa participation au jeu, et ferme ainsi l'instant. Ainsi, il n'y aura qu'un seul gagnant par instant gagnant prédéfini. L'heure prise en compte pour déterminer si le moment de la connexion correspond à l'un des « instants gagnants » est celle de l'horloge de l'ordinateur diffusant le jeu en France, au moment où le Participant valide sa participation au jeu en cliquant sur "Valider". En cas de participation strictement simultanée (même heure, même minute, même seconde) pendant le laps de temps d'un instant gagnant, un tirage au sort déterminera le seul gagnant de cet instant gagnant.

Il ne sera attribué au maximum qu'un seul gain par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 6 - LOTS OFFERTS**

Sont mis en jeu lors des instants gagnants sur la durée du jeu du 1<sup>er</sup> mars au 31 août 2017 :

- 100 dossards divisés en 25 instants gagnants à travers 6 villes françaises d'une valeur commerciale unitaire indicative de 78 € TTC. Le détail du nombre de gagnants par ville est indiqué dans la liste ci-dessous :

- Aix-en-Provence 8 avril (1 gagnant)
- Paris 29 et 30 avril (8 gagnants)
- Coëtquidan 3 juin (4 gagnants)
- Amnéville 1<sup>er</sup> juillet (4 gagnants)
- Lyon 2 septembre (5 gagnants)
- Cabourg 16 septembre (3 gagnants)

Le prix indiqué correspond au prix public unitaire TTC approximatif, il est déterminé au moment de la rédaction du présent règlement. Il est donné à titre de simple indication et est susceptible de variations.

## **ARTICLE 7 - RETRAIT DU LOT**

Les participants savent immédiatement après avoir validé leur participation au jeu s'ils ont gagné ou non et reçoivent un e-mail de confirmation à l'adresse e-mail qu'ils auront indiquée lors de leur participation au jeu.

Le mail de confirmation aux gagnants leur indiquera qu'ils devront se connecter sur [www.asochallenges.com](http://www.asochallenges.com), créer un compte et rentrer leur code gagnant communiqué par mail pour s'enregistrer et récupérer leurs dossards sur le stand prévu à cet effet lors des événements The Mud Day.

Les participants devront ensuite se présenter sur le stand retrait de dossards The Mud Day munis d'une carte d'identité valide ainsi qu'un certificat médical datant de moins d'un an pour pouvoir participer à l'événement.

La Société Organisatrice ne saurait être tenue responsable de l'impossibilité d'attribution des lots dans le cas où le gagnant ne pourrait se rendre à l'événement ou dans le cas où il ne présenterait pas lors de l'événement les pièces justificatives mentionnées ci-dessus à savoir une pièce d'identité valide ainsi qu'un certificat médical datant de moins d'un an.

Les lots gagnés ne pourront faire l'objet d'aucune contestation, d'aucun échange et d'aucun remboursement par les gagnants.

Les lots décrits dans l'article 6 ci-dessus ne sont pas cessibles à une tierce personne. Ils ne seront ni repris, ni échangés contre d'autres objets ou prestations quelle que soit leur valeur, et ne pourront faire l'objet d'aucune contrepartie en espèces ou par chèque. Si le gagnant ne voulait ou ne pouvait prendre possession de son lot, il n'aurait droit à aucune compensation. La Société Organisatrice se réserve cependant le droit, si des circonstances indépendantes de sa volonté l'exigent, de modifier la dotation et de la remplacer par des lots de nature et de valeur équivalente.

## **ARTICLE 8 - REMBOURSEMENT DES FRAIS DE PARTICIPATION**

Les accès au site [www.bavaria-o-alcool.com/mudday](http://www.bavaria-o-alcool.com/mudday) s'effectuant sur une base gratuite ou forfaitaire (notamment connexion par câble, ADSL...) ne pourront donner lieu à aucun remboursement dans la mesure où l'abonnement aux services du fournisseur d'accès est contracté pour le compte de l'internaute et/ou pour son usage de l'Internet en général et

que le fait pour le participant de se connecter au site et de participer au jeu ne lui occasionne aucuns frais et débours supplémentaires.

Dans le cas contraire, les frais de connexion électronique seront remboursés (sur la base d'une durée forfaitaire de 6 minutes de connexion, soit 0,21 euros TTC) sur simple demande écrite envoyée sous pli suffisamment affranchi dans un délai de 15 jours à compter de la clôture du jeu à l'adresse suivante :

H2K / JEU BAVARIA 0.0% – THE MUD DAY - CS 10594 - ST OUEN L'AUMONE - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX; elle devra être accompagnée d'un RIB.

BRASSERIES BAVARIA se réserve le droit d'effectuer le remboursement des frais de communication par envoi de timbres (selon la résidence du participant), à hauteur du montant nominal des frais occasionnés.

Il ne sera effectué qu'un seul remboursement par foyer (même nom, même adresse postale) pendant toute la durée du jeu.

## **ARTICLE 9- CONTRÔLES ET RÉSERVES**

Toute participation qui ne serait pas conforme aux dispositions du présent règlement ne sera pas prise en considération. La Société organisatrice se réserve notamment en cas de force majeure, le droit d'écourter, de prolonger, de suspendre, de modifier ou d'annuler le jeu. Ces changements feront toutefois l'objet d'une information préalable par tous les moyens appropriés. La société organisatrice ne saurait être tenue responsable d'aucun incident relatif aux perturbations de réseau, au maniement de l'Internet, en cas de dysfonctionnement du matériel de réception empêchant le bon déroulement du jeu, aux coupures de courant empêchant un internaute de remplir les conditions nécessaires avant la date limite, ou plus globalement, de tout incident indépendant de sa volonté qui perturberait ou empêcherait le bon fonctionnement du jeu ou la participation des internautes. Tout litige pouvant intervenir sur l'interprétation du présent règlement sera expressément soumis à l'appréciation souveraine de la société organisatrice.

## **ARTICLE 10**

Le présent règlement est déposé en l'étude d'huissier Michel JACQ situé au 11 bis rue Thiers 29392 Quimperlé. Le règlement est disponible sur le site [www.bavaria-o-alcool.com/mudday](http://www.bavaria-o-alcool.com/mudday).

Les éventuelles réclamations ou questions relatives au jeu devront être formulées par écrit à l'adresse suivante H2K / JEU BAVARIA 0.0% – THE MUD DAY - CS 10594 - ST OUEN L'AUMONE - 95005 CERGY PONTOISE CEDEX.

## **ARTICLE 11**

Les données collectées sont destinées à la société organisatrice et seront utilisées pour la gestion de l'opération. Conformément à la Loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978, les participants disposent d'un droit d'accès, de rectification et de radiation des données

personnelles les concernant, en écrivant à l'adresse : BRASSERIES BAVARIA Service Marketing 30 rue des closeaux 78750 Mareil-Marly.

Les participants pourront être amenés à recevoir des offres commerciales par courrier électronique s'ils l'ont expressément accepté en cochant la case prévue à cet effet dans le formulaire de participation en ligne.